

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DASES 92 G Subvention (15 500 euros) et convention avec l'Ecole des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France (11e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3211-1, L. 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer une convention pluriannuelle avec l'Ecole des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France dans le cadre de la mise en œuvre d'un cycle de conférences-débats à destination des parents afin de prévenir les comportements à risques chez les jeunes ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e Commission;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'Ecole des Parents et des Éducateurs d'Ile-

de-France, 5, impasse Bon Secours à Paris 11^{ème} une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 15 500 euros est attribuée à l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (SIMPA 19633) (dossier 2018_03835) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, destination 4120006, chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO